

Pré régionaux Minimes Zone Nord

Dimanche 21 JANVIER 2024 CREPS de POITIERS 86580 VOUNEUIL SOUS
BIARD

- Confirmation des engagements 45 minutes, dernier délai, avant le début de la compétition.
- A TOUS : les horaires indiquent le début des courses et concours et non de l'échauffement

Horaires	Courses	Longueur	Triple Saut	Hauteur	Perche	Poids
12h00	Réunion du jury					
12h30		MF			Concours 1 < 2m50	MM
13h15	Séries 50m Haies MF					
13h35	Séries 50m Haies MM					MF
13h45			MM			
14h00	Finales 50m Haies MF					
14h20	Finales 50m Haies MM			MF	Concours 2 > 2m50	
14h30		MM				
15h30	Séries 50m MF					
15h50	Séries 50m MM		MF			
16h10				MM		
16h30	Finales 50m MF					
17h00	Finales 50m MM					
17h20	Fin des Epreuves					

Le contact CRJ Zone Nord est : Didier ROUSSET. Mail : mcd.rou@free.fr

Voir livret hivernal de la CRJ pour informations complémentaires

○ **Règlement compétition :**

4 Essais pour tous pour les concours sauts horizontaux et poids.

○ **Engagements des athlètes : -**

En ligne sur le site LANA (avant le Mercredi 17 janvier 23h59)

Engagements hors zone (24-33-40-47-64) ou hors ligue: Demande à formuler à Alain DEVAUX : deveaux7070@orange.fr avant le jeudi 18 janvier 20h00 en fonction des places disponibles.

Demande de repêchage à compléter au plus tard *Lundi 15 Janvier à 12h* : Formulaire en ligne ou via le lien suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfwdc-cLK6AVpCZ5bYEtr7oOH1m3DHckmhleEu8l-mFQrJVRQ/viewform?usp=pp_url

▪ Les repêchages seront validés par la CRJ et le responsable de la compétition

QUOTAS PRE- REGIONAUX INDIVIDUELS EPREUVES U16 ZONE NORD

	U16F	U16M
COURSES	42	42
CONCOURS	28	28

○ **Engagements des officiels(le)s :**

-
- ***Engagements en ligne du jury sur le site LANA avant le mercredi 17 janvier 23h59 : Chaque club doit engager ses juges en fonction du nombre d'athlètes inscrits (voir quota ci-dessous)***
-

Voir livret hivernal de la CRJ pour informations complémentaires

Une pénalité de 150 euros sera demandée au club par juge manquant (voir circulaire financière de la ligue et quota ci-dessous).

Le quota de juge par club est divisé par deux (arrondi à l'entier supérieur) si le club se trouve à plus de 300km (aller-retour), entre le siège du club et le lieu de la compétition. Le trajet est calculé avec les applications Michelin ou Mappy. Pour les clubs « entente », seule l'adresse du siège du club maître est prise en compte

- Quota des juges pour compétitions d'épreuves individuelles :
- de 2 à 5 athlètes : 1 officiel
- de 6 à 11 athlètes : 2 officiels
- de 12 à 19 athlètes : 3 officiels
- de 20 à 30 athlètes : 4 officiels
- de 31 à 40 athlètes : 5 officiels
- 41 athlètes et + : 6 officiels

Pas d'engagement sur place pour les juges.